



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p>Direction Générale de l'Administration Sous-direction de la Gestion des Personnels Bureau de la Filière administrative</p> <p>Adresse : 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP Suivi par : H.JOANNET</p> <p>Tél : 01.49.55.46.53 Fax : 01.46.55.40.14 Réf. Interne : N03HJ02</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGA/GESPER/N2003-1291</p> <p>Date : 23 SEPTEMBRE 2003</p>
--	--

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

Annule et remplace :

Date limite de réponse : **20 octobre 2003**

à

 Nombre d'annexe : 1

Objet : Nominations au choix des attachés d'administration scolaire et universitaire de l'enseignement agricole au grade d'attachés principaux d'administration scolaire et universitaire de 2^{ème} classe.

Bases juridiques : Décret n°91-82 du 14 janvier 1991 et 96-228 du 28 février 1995.

Résumé : Cette note prévoit les nominations par liste d'aptitude des attachés d'administration scolaire et universitaire en attachés principaux d'administration scolaire et universitaire de 2^{ème} classe de l'enseignement agricole au titre de l'année 2003.

MOTS-CLES : NOMINATION AU CHOIX – ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE DE 2^{ème} CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etablissements d'enseignement- Gestionnaire des établissements d'enseignement technique- Services déconcentrés- Etablissements publics	<p>Pour information :</p>

Deux postes d'attaché principal d'administration scolaire et universitaire de 2^{ème} classe sont à pourvoir par liste d'aptitude au titre de l'année 2003.

Sont promouvables dans le grade d'attaché principal d'administration scolaire et universitaire de 2^{ème} classe, les attachés d'administration scolaire et universitaire parvenus au 10^{ème} échelon de leur grade depuis au moins un an et justifiant au 31 décembre 2002 d'au moins dix ans de services effectifs dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de catégorie A ou de même niveau en application des décrets n° 91-82 du 14 janvier 1991 et 96-228 du 28 février 1995.

La commission administrative paritaire du corps des attachés d'administration scolaire et universitaire examinera les candidatures en étudiant l'étendue des fonctions de l'agent.

Il est rappelé aux responsables hiérarchiques qu'ils doivent assurer l'information des agents promouvables de leurs structures.

Les candidatures devront parvenir au bureau de la filière administrative au plus tard le **20 octobre 2003**.

Le tableau d'avancement sera diffusé sur le site internet de la DGA et les agents promus seront avisés individuellement.

Le sous-directeur

Constant LECOEUR

Application de la circulaire DGA/SP/C99-1005-DGER/SDACE/C99 2007

Accès à :

**Dossier à retourner à
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DGA/BFA
avant le : 20 octobre 2003
à l'attention de : me JOANNET.H
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP**

Dossier constitué en vue :

d'un avancement de grade dans le corps des

d'un changement de corps

Situation actuelle :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Grade :

Affectation :

Date d'entrée dans l'affectation actuelle :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date d'entrée dans votre corps actuel :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date d'entrée au Ministère de l'agriculture :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date d'entrée dans la Fonction publique
(services de contractuels compris - hors CES) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date de première nomination dans un corps
de fonctionnaire

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

A quels corps de titulaire avez-vous appartenu, avant votre nomination dans le corps actuel ?

➤

➤

Accès au corps actuel

par concours

par des mesures de titularisation

par intégration (plan DURAFOUR)

par liste d'aptitude

Accès au grade actuel

par examen professionnel

date d'accès

--	--	--	--	--	--	--	--

par liste d'aptitude

date d'accès

--	--	--	--	--	--	--	--

Note administrative :

Échelon détenu au 31 décembre :

Titres - Diplômes - Formation

- Diplômes détenus (joindre les justificatifs) et préciser l'option ou la spécialité
 - Admissibilité à un ou à des concours (joindre les justificatifs)
 - Admission sur une liste principale ou complémentaire à un concours de niveau supérieur y compris hors ministère de l'agriculture (joindre les justificatifs)
 - Admissibilité à un examen professionnel (joindre les justificatifs)
 - Admission sur une liste complémentaire à un examen professionnel (joindre les justificatifs)
 - Attestations de stages (lorsque ceux-ci avaient pour objet d'obtenir une qualification)
-

Déroulement de carrière - Fonctions

Fonctions exercées

Précisez (le cas échéant) votre spécialité de recrutement (personnels de laboratoire – filière ouvrière)

Vos fonctions actuelles correspondent-elles à votre spécialité de recrutement ?

oui

non

Avez-vous changé de spécialité ou de domaine d'intervention ?

si oui , - est-ce à votre demande

- à la demande de votre supérieur hiérarchique

Exercez-vous des fonctions particulières ? : oui

non

Si oui lesquelles ?

Si vous avez des responsabilités d'encadrement

Combien de personnes encadrez-vous

Je certifie exacts les renseignements figurant sur le présent dossier :

Date :

Signature :

Avis motivé du proviseur (ou du directeur pour l'enseignement supérieur)

L'avis motivé est obligatoire en cas d'avis réservé ou défavorable. Dans tous les cas l'avis est porté à la connaissance de l'agent.

TF

F

R

D

Date :

Signature

Avis du DRAF/SRFD (pour l'enseignement technique)

TF

F

R

D

Date